

**Recensement citoyen obligatoire**



Tous Français (garçons et filles) qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser dans leur mairie. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Passé ce délai, la démarche sera plus longue à effectuer. La mairie leur remettra une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Merci de se présenter à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**

Célestin TOUZÉ né le 29 novembre 2024

Augustin DUVAL HEMERY né le 23 décembre 2024

**Décès :**

Monsieur Jean-Pierre LAMEUL décédé le 08 novembre 2024

Monsieur Jean GOUGEON décédé le 08 novembre 2024

**Agenda**

**Vacances d'hiver**

Du samedi 8 février au dimanche 23 février, les élèves seront en congés.

**Communication numérique**

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : [www.gourhel.com](http://www.gourhel.com)

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneapocket » pour les actualités communales urgentes.



**HORAIRES DE MAIRIE**

Ouverture au public :  
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 8h00 à 12h00  
Vendredi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h00  
**Kévin ARGENTIN, Maire,**  
reçoit sur rendez-vous.

**GARDE MEDICALE**

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
- \*En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
- \*Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
- \*Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit

**Mairie**

17 rue de la Libération  
56800 GOURHEL  
☎ 02.97.74.00.45  
✉ [mairie@gourhel.com](mailto:mairie@gourhel.com)  
🌐 [www.gourhel.com](http://www.gourhel.com)

**GOURHEL INFOS**

Bulletin communal d'informations

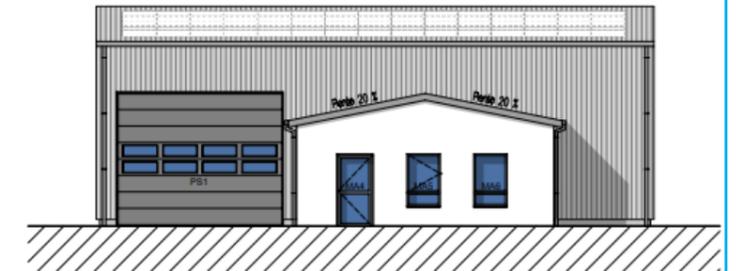
N°67/ Janvier-Février 2025



**Bâtiment communal**

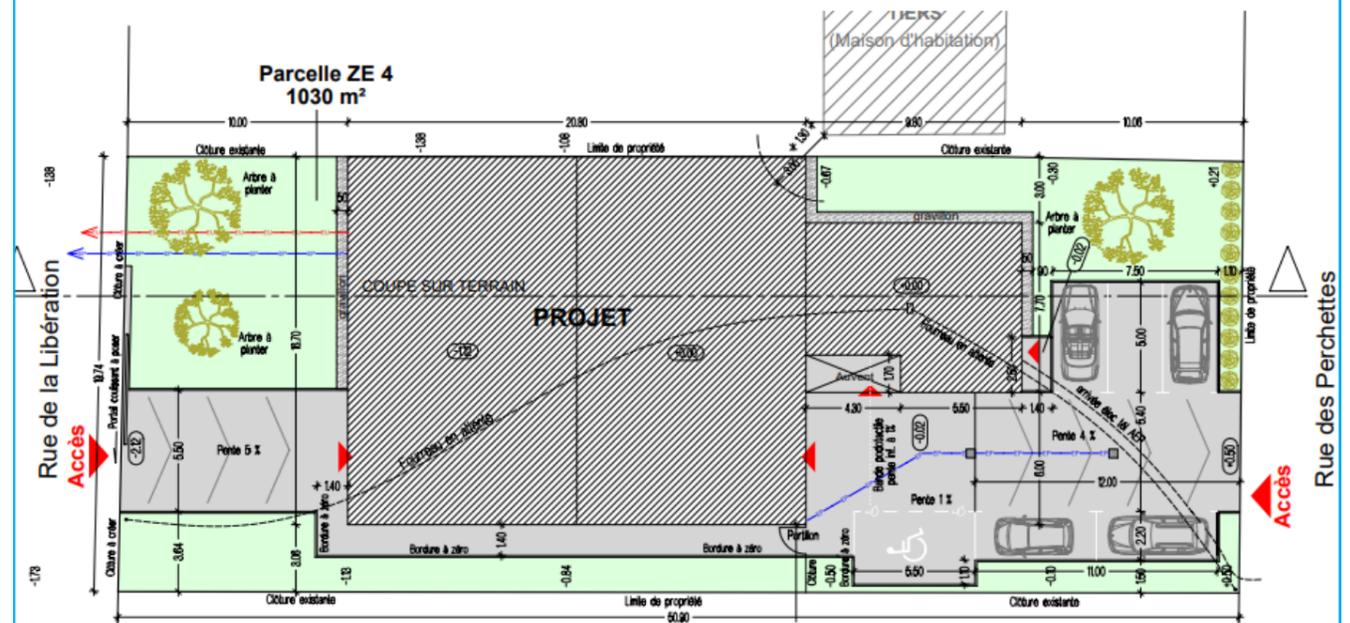
Après les marchés publics qui se sont déroulés à l'automne, c'est maintenant le choix définitif des différents artisans qui est à l'étude.

Chaque proposition est notée selon un cahier des charges où sont évalués le tarif, le mode opératoire, les matériaux employés, les délais d'exécution des travaux et enfin la protection de l'environnement et la gestion des déchets.



Si des disparités importantes sont relevées entre les différentes propositions, un recalcul ou une modification est demandée afin que chaque candidat soit noté sur une prestation conforme au projet et similaire à celle de ses concurrents.

Ce processus prend du temps, mais assure une parfaite équité et une maîtrise des dépenses. En effet, lors de la remise des dossiers, d'importantes disparités tarifaires ont été constatées. Chaque offre a donc été totalement décortiquée et ajustée si nécessaire. Les travaux commenceront au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, rue des Perchettes.



*La Redevance Déchets bientôt mise en place*

Dès 2026, La Redevance Déchets sera le nouveau mode de contribution qui financera la collecte et le traitement de vos déchets.

En 2023, chaque habitant du territoire a produit 701 kg de déchets, bien plus que la moyenne nationale qui est de 581 kg.

L'objectif : parvenir à réduire individuellement et collectivement notre production de déchets et créer une redevance proportionnelle au volume de déchets que chaque foyer génère. En conséquence, chaque logement va donc bénéficier d'un bac individuel.



**Pourquoi un tel changement ?**

Le coût du traitement des déchets explose et il convient d'associer ce dernier à la production réelle de chaque logement. En individualisant ce coût, chaque logement sera maître de sa facture et de sa production. Nous aurons tout intérêt à limiter notre production de déchets ainsi que la fréquence de ramassage de nos poubelles pour payer le moins cher possible. Il y aura forcément des gagnants et des perdants : les personnes seules devraient payer moins, les familles nombreuses vont devoir être vigilantes.

2025 servira d'année de transition afin de mettre en place le dispositif. Une des étapes cruciales sera la distribution de bacs individuels afin que chaque logement soit en mesure de jauger et maîtriser sa production de déchets.

Ce changement ne peut intervenir du jour au lendemain, il y aura donc une période d'étude qui servira à tester les levées et présenter le système de facturation. La facturation réelle, ne devrait commencer qu'en 2027. Ce système est déjà en place sur des communes telles que Mauron ou Guer, la partie Nord de Ploërmel Communauté a déjà débuté la transition.

Pour suivre l'actualité de ce sujet :

<http://www.ploermelcommunaute.bzh/redevance-dechets/>

*Soirée galette*

Le 9 novembre dernier, l'AALG organisait sa célèbre soirée galette.

Ce traditionnel moment alliant gourmandise et convivialité, rassemble des habitants du village, mais attire également les amateurs des villes alentours. Servis par une organisation sans faille, les convives ont donc dégusté 2 galettes choisies parmi 3 recettes et 2 crêpes sucrées en échange de quelques euros. On notera une petite baisse de fréquentation en raison d'une soirée moules frites se déroulant à Campénéac au même moment, même la gourmandise connaît la concurrence.

*Frelon asiatique*

Comme les touristes, les frelons asiatiques ont semble-t-il, peu apprécié la météo de cet été. On constate une baisse non négligeable du nombre de nids détectés ou détruits. Après des années de colonisation, 2024 marque une rupture dans l'implantation de l'espèce. 2025 sera une belle opportunité pour lutter efficacement contre l'envahisseur, en effet, les reines seront moins nombreuses ce qui rendra le piégeage d'autant plus efficace. En disposant des pièges sélectifs sur une période de quelques semaines au printemps, nous pouvons encore affaiblir cette calamité. Une reine fécondée de piégée, c'est une colonie de moins et c'est surtout des centaines de reines de moins à la fin de l'été.



*Saison Culturelle Arth Mael*

Envie de découvertes artistiques, de spectacle vivant ? Voici le calendrier de la 10ème saison culturelle organisée par la communauté de commune.

Vous pouvez retrouver le détail des spectacles dans un dépliant disponible en mairie ou tout simplement sur le site de la communauté de commune :

<http://www.ploermelcommunaute.bzh/transitions/arth-mael-saison-culturelle/>

Janvier	Samedi 18 • 20h30	Portrait de famille - Nid de coucou	Mauron
	Samedi 25 • 20h30	La tragédie du dossard 512 - Yohann Métaf	Josselin
	Dimanche 26 • 16h	Concert d'Hiver - École de musique	Ploërmel
Février	Samedi 1 <sup>er</sup> • 15h30	Le Petit Théâtre - Collectif Autre Direction	Mauron
	Samedi 8 • 20h30	Bruits Blancs - Cie Aniaan	Josselin
	Du 10 au 15	Bonjour Le Monde	Mauron
	Dimanche 23 • 16h	Vermeilles - Rouge	Ploërmel
Mars	Du 11 au 15	Festival Se Passer le Mot !	Josselin - Ploërmel
	Dimanche 23 • 16h	Terreur - La Caravane Compagnie	Ploërmel
Avril	Vendredi 4 + Samedi 5 • 20h30	Projection film + Wanted Live Band	Josselin
	Jeudi 17 • 20h30	Identifiant 56202425 - Cie Mouton Major	Josselin
	Mardi 22 • 20h30	Apéros-tragédies - Le Festin des Idiots	Josselin
Mai	Vendredi 16 • 20h30	Outsider - Thomas Leleu	Ploërmel
Juin	Mercredi 4 • 10h30	Des deux mains - Studio Fantôme	Mauron
	Mercredi 11 • 10h30	Ludilo - Cie Mouton Carré	Josselin